

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 mars 2005
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-neuvième session
Point 53 de l'ordre du jour
Question de la représentation équitable
au Conseil de sécurité et l'augmentation
du nombre de ses membres et questions connexes

Conseil de sécurité
Soixantième année

Lettre datée du 7 mars 2005, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la République populaire démocratique de Corée
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à appeler votre attention sur le fait que le Japon fait tout son possible pour occuper un siège permanent au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

On ne saurait tolérer que le Japon devienne un membre permanent du Conseil de sécurité. Compte tenu des crimes contre l'humanité que le Japon a commis dans le passé, du militarisme qui y refait actuellement surface et des menaces qu'il fait peser sur ses voisins, une telle décision irait à l'encontre de la mission première de l'Organisation des Nations Unies.

Le Japon a commis d'horribles crimes contre l'humanité. Rien qu'en Corée, il a enrôlé de force ou enlevé 8,4 millions de personnes, en a massacré un million et a forcé 200 000 femmes à servir d'esclaves sexuelles à l'armée japonaise, qui les emmenait de force sur les champs de bataille. Le Japon a pillé des ressources naturelles et des biens culturels et a commis des actes ignobles – destruction, pillage et homicides – dans tous les pays d'Asie qu'il a envahis.

Bien que soixante années se soient écoulées depuis sa défaite, le Japon n'a toujours pas reconnu les crimes immondes et sanguinaires qu'il a commis. Bien au contraire, il laisse une psychose militariste refaire surface et oriente sa société vers la droite en vue de réaliser son vieux rêve d'une « zone de prospérité commune dans la Grande Asie ».

Le Japon dote la jeune génération des armes idéologiques et mentales qui l'amèneront à reproduire les crimes du passé en présentant la guerre d'agression qu'il a déclenchée comme une guerre de libération des pays d'Asie. Malgré les fermes protestations et la forte opposition des pays d'Asie, des membres du Cabinet



se rendent régulièrement au Mausolée de Yasukuni pour y rendre hommage à des criminels de guerre et inspirer au peuple des sentiments militaristes.

Le Japon a de graves problèmes de sécurité avec les pays voisins et constitue une menace considérable pour la région de l'Asie du Nord-Est.

Le Japon a officiellement déclaré que ses voisins les plus proches constituaient une menace, notamment la République populaire démocratique de Corée, qu'il a occupée et à laquelle il a infligé un supplice et une humiliation pendant la première moitié du XX^e siècle. Il accélère par ailleurs ses préparatifs de guerre sous prétexte de prévenir toute menace.

Aujourd'hui, le Japon possède le deuxième plus gros budget militaire, après les États-Unis, et il intensifie ses préparatifs en vue d'envahir des territoires étrangers en modernisant et en redéployant son matériel militaire.

Il a en particulier apporté les dernières touches à une loi dite « d'urgence » dans laquelle il désigne la République populaire démocratique de Corée comme étant son objectif principal, et se hâte de former des troupes de combat composées de « forces d'autodéfense » afin d'appliquer la stratégie prioritaire occidentale en cas de situation d'urgence sur la péninsule coréenne. De leur côté, les hauts responsables japonais tiennent des propos ouvertement belliqueux et parlent d'attaque préventive contre la République populaire démocratique de Corée.

La Déclaration de Pyongyang adoptée en 2002 par le Japon et la République populaire démocratique de Corée porte essentiellement sur la reconnaissance par le Japon de ses crimes. Or, le Japon incite à une hostilité déclarée contre la République populaire démocratique de Corée et engendre parmi ses citoyens un climat hostile à cette dernière en arguant d'enlèvements et de problèmes nucléaires.

Le Japon ne se contente pas de réclamer à cor et à cri que l'on fasse pression sur la République populaire démocratique de Corée pour lui faire courber l'échine. Il est prêt à faire adopter des sanctions économiques, avec la collaboration des États-Unis.

Parallèlement, des forces d'extrême droite japonaises revendiquent l'Îlot de Tok, territoire coréen, impriment des timbres-poste à ce sujet et organisent des raids fictifs suscitant ainsi la crainte de voir à tout moment le Japon envahir la Corée à partir de cet îlot.

Je me dois d'exprimer mon inquiétude devant le fait que le Japon fait valoir son droit à un siège permanent au Conseil de sécurité en raison de sa contribution au budget de l'Organisation et que certains pays y sont plutôt favorables.

L'Organisation des Nations Unies n'est pas une entreprise financière au sein de laquelle les votes sont pondérés selon les contributions financières, mais une organisation politique vouée à la paix et la sécurité, fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses membres et où les sièges permanents ne sont ni à acheter ni à vendre.

Si le Japon veut réellement contribuer à la prospérité de l'humanité, il doit se livrer à une réflexion sincère sur les crimes qu'il a commis dans le passé, accorder des indemnités adéquates à ses victimes et prouver à la communauté internationale qu'il est fermement résolu à ne pas reproduire les mêmes erreurs.

Le Japon a été qualifié « d'État ennemi » au moment de la création de l'ONU après les ravages de la Seconde Guerre mondiale. Si la communauté internationale consent à ce que le Japon occupe un siège permanent au Conseil de sécurité alors qu'il n'a pas fait amende honorable en reconnaissant ses crimes, l'histoire cessera d'avancer, en particulier dans la région de l'Asie du Nord-Est, et l'humanité subira un autre holocauste.

Comme le Japon n'a pas jeté de regard véritablement critique sur son passé ni accordé d'indemnisations à ses victimes et qu'il constitue par ailleurs une menace pour l'Asie du Nord-Est, je tiens à réaffirmer qu'il ne saurait devenir un membre permanent du Conseil de sécurité, qui s'occupe des questions de paix et de sécurité internationales, et que la République populaire démocratique de Corée s'oppose fermement à ce que le Japon se voit accorder un siège permanent au Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 53 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) **Pak Gil Yon**